

INFOS 1^{er} DEGRÉ

UN PRÉSIDENT DANS SA TOUR D'IVOIRE

Les Français.es dans leur grande majorité refusent la loi imposée par le gouvernement et le Président sur les retraites. L'intersyndicale reste unie pour dire non à ce recul social.

Comme si cela n'était pas suffisant, Macron et ses ministres de l'Éducation nationale et de l'Agricole en remettent une couche sur la casse du lycée professionnel en particulier, de l'enseignement professionnel en général. Là encore, il conviendra que nous puissions, **de façon unitaire, dans le public et dans le privé sous contrat, DIRE NON à cette casse inouïe qui ne tend, ni plus ni moins, qu'à brader cet enseignement aux branches professionnelles patronales, comme c'était le cas avant 1945.** Nos élèves ? Peu importe. Les salarié.es ? On s'en moque.

SEUL NOTRE ENGAGEMENT À TOUTES ET TOUS POURRA STOPPER CES VELLÉTÉS DANGEREUSES.

Rejoignez la CGT enseignement privé sous contrat afin de renforcer vos droits.

Pour le Bureau Régional CGT-EP,
Philippe Legrand,
secrétaire académique

>> LA RÉFORME DES RETRAITES POUR LES ENSEIGNANT·ES DU 1^{ER} DEGRÉ ?

En une génération, l'âge de départ à la retraite reculerait de 9 ans !

En effet, le corps des PE est créé en 1990. S'il permet de relever le niveau de qualification et de salaire, il impose un départ à la retraite à 60 ans au lieu de 55. Puis ce sera 62 ans avec la réforme Sarkozy de 2010. Et maintenant 64 ans ?

Alors que les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader ! Par ailleurs, la question du départ en cours d'année scolaire est aussi prégnante. **Les PE sont le seul·es salarié·es à ne pas pouvoir partir à la date choisie dès l'âge légal de départ. L'obligation de partir un 1^{er} septembre** peut signifier près d'une année travaillée en plus. Lors des dernières concertations, si le gouvernement dit entendre cette demande, il n'a pour l'instant rien proposé de concret en ce sens. Ce qui est possible dans les autres services de l'État et pour les enseignant·es du second degré doit l'être pour les PE.

Pour la CGT enseignement privé sous contrat, cette réforme est un non sens humain. Il convient d'écouter les partenaires sociaux qui ont d'autres propositions.



RETREP, ATCA, APC : QUÉSACO ?

Le Régime temporaire de retraite de l'enseignement privé (**Retrep**) permet aux professeur·ses du privé sous contrat dans l'Éducation nationale de mettre fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions, notamment d'âge, que les fonctionnaires du public en recevant une allocation temporaire de retraite.

L'Allocation temporaire de cessation d'activité (**Atca**) est le même dispositif pour les professeurs relevant du ministère de l'Agriculture. Ces deux structures sont gérées par l'Association pour la prévoyance collective (**Apc**).



Vanessa Robert / Suivi 1^{er} degré



Délégation CGT Enseignement Privé de l'Académie de Nantes

Congrès national de la CGT enseignement privé sous contrat avec l'État

Le congrès national de notre syndicat s'est déroulé du 09 au 12 mai à Ronces-les-Bains en Charente Maritime. La CGT Académie de Nantes était représentée par **12 délégué·es**.

Un bilan des 4 dernières années a été fait et une nouvelle équipe est mise en place pour les 4 années à venir.

.....● **5 d'entre nous siégeront à la Commission Exécutive Nationale (CEN)**, l'organe politique premier du syndicat et une collègue nous représentera à la **Commission Financière de Contrôle (CFC)**.



INFOS 1^{er} DEGRÉ

>> TEMPS DE SURVEILLANCE DE COURS DE RÉCRÉATION, DE CANTINE, DE GARDERIE :

Ces temps sont du bénévolat. Chacun-e peut les accepter ou les refuser. La direction ne peut en aucun cas les imposer. N'hésitez pas à contacter le syndicat !

INFOS 2nd DEGRÉ



Sandra Cormier

>> HEURES DE VIE DE CLASSE

Quand celles-ci sont intégrées à l'emploi du temps à la place d'une heure de cours, elles ne sont pas rémunérées car étant à la place d'une heure du service.

Par contre quand elle sont intégrées à l'emploi du temps **en plus des heures de cours, elles sont rémunérées en HSE s'il s'agit d'heures ponctuelles ou rémunérées en HSA s'il s'agit d'heures à l'année.**

>>> Si votre situation ne correspond pas à cela, contactez-nous !

Le Bureau Régional de la CGT Enseignement Privé vous invite à son >> **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

> Bilan d'activité / Bilan financier
> Nouveau Bureau

> Ateliers thématiques / Projets 2023-2024
• OGEC, 1^{er} degré, 2nd degré, AESH, LP, AGRI
• Communication, Egalité professionnelle

// Repas et déplacement pris en charge par le syndicat

N'hésitez pas à nous rejoindre pour cette journée syndicale, le matin, l'après-midi ou toute la journée. **Merci de confirmer votre participation.**

>>> <https://framadata.org/mp1AjCLrdnc8Akn7>

>>> le 28 juin 2023

> 10h00 - 17h00 <

Maison des syndicats
1 Place Gare de l'Etat
Ile de Nantes

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 11 99 80 62**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

>  <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>

CGT Enseignement Privé - Maison des syndicats - 1, place de la gare de l'Etat 44200 Nantes.

INFOS FORMATEURS

>> FORMATEURS/FORMATRICES : VOUS AVEZ LE DROIT AU RESPECT



Jean-Claude Guinel (Ex-formateur, Défenseur syndical CGT 44)

“

MON DOSSIER JURIDIQUE vient de prendre fin. Et par la reconnaissance de tout ce que je demandais.

Ce jugement met en évidence des manquements de l'employeur.

Mon métier était formateur responsable de projet. Je travaillais à mi-temps dans un CFA-CFP à Nantes au sein d'un établissement Lassallien (OGEC Saint Félix La salle - Nantes Erdre).

Tout d'abord, mon employeur avait tellement abusé des modalités de l'annualisation et de la modulation du temps de travail 1 qu'il fut condamné à requalifier le contrat à mi-temps en contrat à temps plein avec rappel des salaires ».

Ensuite, il avait tellement fait preuve de constance dans la détérioration de mes conditions de travail, que le conseil jugea « que l'inaptitude au travail a bien une origine professionnelle à cause du harcèlement moral que l'Association OGEC NANTES ERDRE a fait subir à Monsieur GUINEL ». Le jugement dit, de ce fait, que **le licenciement est sans cause réelle et sérieuse.**

Un jugement reconnaissant un harcèlement moral est une décision rare.

Mais davantage encore, l'employeur s'était tellement attaché à m'éloigner et à me marginaliser de mes collègues de travail que le jugement le condamnera aussi à réparer les préjudices subis du fait des agissements discriminatoires ».

J'ai eu le soutien constant de ma famille. Et il faut le soutien de son syndicat.

>>> Prenez contact avec vos représentant-es

Ce bulletin académique est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer articles (1500 signes) ou brèves (6 à 700 signes) sur vos réalités.